

REGLEMENT PARTICULIER

SOMMAIRE

Article 1P ORGANISATION
Article 2P ASSURANCES
Article 3P CONCURRENTS ET PILOTES
Article 4P VOITURES ET EQUIPEMENTS
Article 5P PUBLICITES
Article 6P SITES ET INFRASTRUCTURES
Article 7P DEROULEMENT DE L'EPREUVE
Article 8P PENELITES
Article 9P CLASSEMENTS
Article 10P PRIX

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE du BOCAGE organise le 11,12 & 13 Mai 2012 avec le concours du Conseil Régional de Basse Normandie, du Conseil Général de la Manche, de la ville d'Hébécrevon, la ville d'Agneaux, la ville de Saint Lo et la communauté de communes du canton de Marigny.

Une épreuve automobile NPEA dénommée :

31^{ème} COURSE DE COTE DES « TEURSES » D'HEBECREVON / AGNEAUX

Cette épreuve compte pour :

- le Championnat de France de la Montagne
- le Championnat de France Féminin de la Montagne
- le Trophée du Jeune Espoir de la Montagne
- le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie
- le Challenge des Sponsors de l'A.S.A du Bocage

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation numéro **122** en date du 18 avril 2012.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Président du Collège des Commissaires Sportifs

: Mme QUERU Sylvie 14919 13 14

Commissaires Sportifs

: Mlle VILLARD Lucie 124201 05 20

: Mme FAULIN – LECAT 126053 13 18

Secrétaire

: Mme LENGLINE Virginie 192460 13 16

Directeur de Course

: Mr COCQUELET Jean Paul 7661 12 01

Directeur de Course Adjoint

: Mr LEREDDE Philippe 8465 13 14

Directeur de Course Adjoint

: Mr GROUD Francis 8035 13 16

Directeur de Course Administratif

: Mr VERRIER Jacques 2205 13 03

Directeur de Course Administratif adjt

: Mr FAULIN Jean Yves 11116 13 18

Commissaire Technique délégué FFSA

: Mr TANGUY Jacques 72090 12 06

Commissaires Techniques adjoints	: Mr FOURRE Jean Pierre	2364	13 18
	: Mr QUERU Thierry	14914	13 13
	: Mr OLLIVIER Claude	16353	13 03
	: Mr QUERU William	14922	13 13
	: Mr TURQUETIL William	7886	12 01
	: Mr GUILLEUX Patrick	55340	13 17
Médecin responsable	: Mr le Dr DE LIMA MARTINS Vitor	158389	13 14
Chargé de la mise en place des moyens	: Mr ABOUL Rémi	191902	13 14
Pré grille :			
Directeur de course	: Mr LE MASLE Jacques	1084	13 14
Relations concurrents	: Mr LE GALL Jacques	9383	13 18
Grille départ :			
Directeur de course	: Mr COLIGNEAUX Thierry	8468	13 14
Relations Concurrents	: Mme LE MASLE Danielle	1087	13 14
Chargés de presse	: Mr HUBERT Didier	11684	13 14
	: Mr CALMUS Jean Paul	127254	14 99
Chargé des Commissaires de route	: Mr MOISSON Jean Marie	16360	13 14
Chronométrateurs	: Mr LE ROY Bruno	9337	13 09
	: Mr René MILLET	47927	13 14
	: Mr JEHAN Patrice	3386	14 29
	: Mr GASLAIN Jean Louis	13118	13 14
Observateur FFSA	: Mr ROGER Jean Marc	3257	01 14
Interprète	: Mr MARIE Franck	5847	13 18

1.2.P. HORAIRES :

Clôture des engagements le **mai 2012 à 24 heures 00.**

Publication de la liste des engagés le mercredi 1 mai 2012.

Vérifications administratives : le 11 mai 2012 de 16 heures 30 à 18 heures 45 (facultatives)
: le 12 mai 2012 de 7 heures 15 à 10 heures 45.

Lieu : Salle Emile Letribot

Vérifications techniques : le 11 mai 2012 de 16 heures 45 à 19 heures (facultatives)
: le 12 mai 2012 de 7 heures 30 à 11 heures 00.

Lieu : derrière la salle polyvalente

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 12 mai 2012 à 13 heures

Essais non chronométrés : le 12 mai 2012 à partir de 13 heures

Essais chronométrés le 12 mai 2012 à partir de 15 heures 30

Essais non chronométrés : le 13 mai 2012 à partir de 8 heures 30.

Briefing des pilotes : le 13 mai 2012 à 13 heures 30 au parc pré course ou dans la salle .

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 12 mai 2012 à 19 heures 30.

Affichage des ordres de départ à la course (Série « A »-« B »)

Course :

1ère montée le 13 mai 2012 à partir de 10 heures 15.

2ème montée le 13 mai 2012 à partir de 14 heures 00.

3ème montée le 13 mai 2012 à partir de 16 heures 00

Podium « Championnat » : le 13 mai 2012 sur le parking devant la salle polyvalente

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : après l'arrivée du dernier concurrent **en parc fermé.**

Podium le 13 mai 2012 sur le parking devant la salle polyvalente
Remise des prix le 13 mai 2012 à 19 heures 00.
Les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès seront envoyés aux concurrents.
Réunion du Collège des Commissaires Sportifs :
Réunion 1 : le 12 mai 2012, à 11 heures 30.
Lieu : Salle de la Mairie
Les réunions suivantes seront fixées par la Présidente du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques (voir **art 1.2 p Horaires**).

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au :

Garage : AUTOPRO 20 rue de Verdun 50180 AGNEAUX

Taux horaire maximum de la main d'œuvre : **45 € TTC**.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle le 13 mai 2012 à 11 heures.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 13 mai 2012 à 11 heures 30.

Pesage des voitures libre se fera derrière la salle polyvalente de 10 heures à 11 heures 30.

1.4P. MESURES GENERALES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

1.5.1 .6th Hill climb off Hébécrevon-Agneaux

Une épreuve est organisée pour les pilotes Anglais de voitures ouvertes et fermées dans leurs configurations de courses Anglaises.

Ces voitures seront conduites par des pilotes Anglais en possession d'une licence.

Ces concurrents participeront à la course de côte d' Hébécrevon-Agneaux hors classement du championnat de France de la Montagne 2012.

Un classement chronométré leur sera réservé dans chacune des deux catégories.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

3.1P. ENGAGEMENTS :

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

A.S.A du BOCAGE 1 rue Victor Hugo 14120 MONDEVILLE

Et devront être envoyés avant le 7 Mai 2012 à 24 heures 00 (cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à 540 €, réduits à 270 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valable les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Si, quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 190 (VHC compris).

Les groupes et les classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte.

Voir tableau épreuve

4.2P. CARBURANTS - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.2.7 Echappement

Toutes voitures devront être équipées d'un silencieux

- ❖ Voitures fermées CM et GT : niveau sonore maximal : 105 dB A maxi
- ❖ Voitures de course ouvertes : niveau sonore maximal : 110 dB A maxi

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) : Conseil Général de la Manche,

Publicité obligatoire (non rachetable) :

Publicité optionnelle : sera définie par un additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 31^{ème} COURSE DE COTE DES « TEURSES » D'HEBECREVN / AGNEAUX

a le parcours suivant :

La course se déroulera en **3 montées**.

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'art 7 du règlement standard

Départ : sur le V.O.

Arrivée : sur la D 900.

Pente moyenne 6 %.

Longueur du parcours : 2000 mètres.

Retour au départ par la route de course sous les ordres du Directeur de Course.

Pré grille : rue centrale du bourg d'Hébécrevon.

Parc de départ : Parc sur V.O.

Parc arrivée : dans le bourg d'Hébécrevon.

6.2P. ROUTE DE COURSE

Retour au départ par la route de course sous les ordres du Directeur de Course.

6.3P. FILE DE DEPART

Pré grille : rue centrale du bourg d'Hébécrevon.

File de départ : parking départ sur V.O.

Rappel : Les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs seront situés dans le bourg d'Hébécrevon et seront accessibles à partir du jeudi 14 mai 2009 à 14 heures.

Dans chaque parc concurrent il est demandé aux concurrents :

- ❖ de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A,B et C d'une capacité minimale de 5 kgs ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2ans.
- ❖ de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3m x 5m minimum) et résistante aux hydrocarbures.
- ❖ de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- ❖ La pénalité pour défaut d'extincteur et/ou de bâche dans les parcs est de 200€

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé : D 900 dans le bourg d'Hébécrevon.

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés : Pendant toute la durée du meeting devant le secrétariat à la salle polyvalente d’Hébécrevon.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront les conséquences d’une éventuelle ignorance des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède le départ.

6.8P. PERMANENCE

A partir du 13 mai 2012 tous les jours de 9 heures à 19 heures à la salle polyvalente d’Hébécrevon jusqu’au 17 mai 2011.

Tél. / Fax : 02 33 05 30 74 — Tél. / Fax : 02 31 94 75 48

Portable : 06 78 11 66 72 e-mail : asa.bocage@wanadoo.fr Site : asa-bocage.com

Pendant la manifestation une permanence se tiendra au secrétariat de 7 heures à 20 heures.

Téléphone de permanence : Tél. / Fax : 02 33 05 30 74 — Tél. / Fax : 02 31 94 75 48

Portable : 06 78 11 66 72 e-mail : asa.bocage@wanadoo.fr Site : asa-bocage.com

Centre de secours de SAINT-LO - tél. : 18

ARTICLE 7P . DEROULEMENT DE L’EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Le classement est établi sur le meilleur temps des essais chronométrés servira à l’établissement des séries A et B

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu au parc pré course (pré grille).

Le 13 mai 2012 à 13 heures 30.

La présence de tous les pilotes et commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Chaque voiture partira dans l’ordre de passage prévu à l’article 7 du règlement standard.

La procédure de départ : aux feux.

7.4P. ECHAUFFEMENTS DES PNEUMATIQUES

L’échauffement des pneumatiques par déplacement du véhicule est **interdit**.

L’utilisation des couvertures chauffantes, ou tout dispositif analogue n’est autorisée que dans les parcs concurrents officiels et est interdite entre les parcs concurrents officiels et la ligne de départ.

7.5P. ESSENCE

Les concurrents doivent prendre leurs dispositions pour ne pas tomber en panne d’essence, même en cas de départs répétés suite à des interruptions.

Il ne sera pas permis au concurrent de retourner prendre un complément de carburant sous peine d’exclusion de la manche.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

A l’issue des essais :

Le classement des essais s’effectuera sur la base du meilleur temps d’une des deux montées d’essais.

Les classements des essais seront affichés à 19 heures 30 .

Tableau d’affichage devant la salle polyvalente et seront établis de la façon suivante :

- ◆ Un classement général pour les voitures ouvertes de la série A.
- ◆ Un classement général pour les voitures fermées de la série B.
- ◆ Un classement pour chacun des groupes, au sein des séries A ou B, tels que définis à l'article 4.1. du règlement standard.
- ◆ Un classement général pour les éventuels autres groupes

A.l'issue de la course :

- ◆ Un classement général
- ◆ Un classement par groupe et par classe tels que définis à l'article 4.1. du règlement standard, les séries A et B étant confondues.
- ◆ Le classement s'effectuera **sur la meilleure montée** de course.
- ◆ Les classements provisoires seront affichés dès l'entrée du dernier concurrent en parc fermé
- ◆ Tableau d'affichage devant la salle polyvalente.

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante (voir tableau ci-dessous).

	1 ^{er}	2 ^{eme}	3 ^{eme}	4 ^{eme}	5 ^{eme}	
Scratch A	500 €	400 €	300 €	200 €	100 €	1500 €
Scratch B	300 €	200 €	100 €			600 €
Groupe	520 €	260 €	130 €			8190 €
Classe	260 €	130 €				11700 €
1ère Féminine		1^{er} Jeune				
260 €		260 €		520 €		
TOTAL						22510 €

Groupe A	FC	F2000	N / FN/ SP	A / FA	Z	GT de série	GTT Spécial
-----------------	----	-------	------------	--------	---	-------------	-------------

Groupe B	CM / CNF / CN / CN+	D / E
-----------------	---------------------	-------

- ✓ Lorsqu'un **Groupe** ou une **Classe** comporte moins de **5 partants**, les prix en espèces sont divisés par deux.
- ✓ Seuls les prix au **Groupe** et à la **Classe** seront attribués au groupe FC.

10.3P. COUPES

Des coupes seront distribuées de la façon suivante :

- aux trois premiers du scratch.
- à la première féminine.
- au meilleur espoir.
- aux trois premiers de groupe.
- au premier de classe.
- à trois commissaires de piste désignés par tirage au sort.

10.4P. PODIUM

La remise des coupes aura lieu sur le parking de la salle polyvalente.

En cas de mauvais temps la remise aura lieu à la salle polyvalente.

10.5P. REMISE DES PRIX ET COUPES

La remise des prix et coupes aura lieu le 13 mai 2012 à 19 heures 00.

Lieu : salle polyvalente d'Hébécrevon.

10.6 P. REMISE DES CHEQUES ET PALMARES

Les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès seront envoyés aux concurrents.